

(No. 147.)

RÉPONSE

A une ADRESSE du SÉNAT, datée le 21 mars 1877 ;—1o. Copie d'une requête, avec les signatures des requérants, se plaignant de l'injustice faite par la Commission du Havre de Montréal ou ses agents, en destituant arbitrairement Pierre Charbonneau, Pierre Côté et plusieurs autres qui étaient employés aux travaux entrepris dans le fleuve St. Laurent par la dite Commission.

2o. Un état des noms, prénoms, professions et résidences, dans chaque cas, des personnes qui ont été appelées à remplacer les anciens employés destitués.

3o. Copie de toute plainte et correspondance relatives aux dits employés destitués, et s'il n'existe point de plainte ou correspondance par écrit, un exposé des raisons qui ont motivé leurs destitutions.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 10 avril 1877.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]